



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP  
Tel. : + 33 (0) 1.45.68.15.71  
Fax : + 33 (0) 1.45.68.55.70  
Ref. : CL/WHC.3/03

11 mars 2003

**To:** **Président du Comité du patrimoine mondial**  
**Membres du Comité du patrimoine mondial**  
**Cc:** **Délégations permanentes et Missions d'observation de tous les Etats parties à la**  
**Convention UNESCO du patrimoine mondial (ICOMOS, UICN, ICCROM)**  
**Objet:** **166<sup>e</sup> Session du Conseil exécutif de l'UNESCO: Proposition visant à octroyer le**  
**statut de Centre régional placé sous l'égide de l'UNESCO à la Fondation nordique**  
**du patrimoine mondial**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'article 17 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, qui invite les Etats parties à la Convention à envisager ou à favoriser la création de fondations ou d'associations nationales publiques et privées ayant pour but d'encourager les donations pour la protection du patrimoine culturel et naturel.

Depuis 1996, l'ancien Bureau nordique du patrimoine mondial a largement contribué auprès de l'UNESCO à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Ce Bureau a été récemment transformé en une Fondation soumise à la loi norvégienne et visant à être placée sous l'égide de l'UNESCO, afin de poursuivre son étroite coopération avec l'Organisation, et tout particulièrement avec le Comité du patrimoine mondial.

Je suis heureux de vous annoncer que la prochaine réunion du Conseil exécutif, qui se tiendra au siège de l'UNESCO à Paris, du 4 au 16 avril 2003, discutera un projet de décision visant à octroyer le statut de Centre régional placé sous l'égide de l'UNESCO à la Fondation nordique du patrimoine mondial. Ce document (166 EX/17) retrace l'historique de cette proposition et en décrit l'essence pour ce qui est de ses incidences pour l'UNESCO, de son intérêt au regard des programmes de l'Organisation et en particulier des avantages qui en résulteraient pour les pays en développement. Une copie de ce document a été envoyée aux membres du Conseil Exécutif. Vous pouvez en trouver une copie électronique sous : <http://www.unesco.org/exboard>.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Francesco Bandarin  
Directeur

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

cc: Fondation nordique du patrimoine mondial